

ACHAT SANS VALIDATION DU PERMIS (armes non-restreintes)

Depuis l'adoption du projet de loi C-19, un vendeur d'une arme non-restreinte n'est plus obligé de vérifier la validité du permis d'un acheteur potentiel :

- ▶ Témoignage pertinents devant le parlement :

http://polysesouvient.ca/Documents/MINU_12_03_29_Temoignage_C19_PermisDePosession.pdf

- ▶ Mémoire du Barreau du Québec :

http://polysesouvient.ca/Documents/MEMO_12_03_29_SoumissionBarreauDuQuebec.pdf

- ▶ Article qui commente de façon très intéressante cette échappatoire :

<http://www.macleans.ca/politics/ottawa/selling-guns-without-mandatory-checks-on-new-owners/>

- ▶ Article du Globe and Mail qui démontre l'impact et la confusion en lien avec cette échappatoire :

<http://www.theglobeandmail.com/news/national/rcmp-gun-database-offline-for-some-its-irrelevant/article23887752/>

- ▶ Rapport du gouvernement (GRC) qui parle de l'impact de cette échappatoire sur les foires d'armes :

http://polysesouvient.ca/Documents/DOCU_13_12_30_RCMP_ATI_Response_CFO_GunShow_Report.pdf

REGISTRE DES VENTES

Un dossier connexe à l'absence de vérification du permis, c'est l'abolition des registres de ventes auprès des marchands d'armes.

(Pour les ventes privées : un vendeur privé n'a plus besoin de passer par le système pour vendre une arme d'épaule; il n'a même pas besoin de prendre en note le nom ou le numéro de permis de l'acheteur. En d'autres mots : les ventes privées sont faites sans laisser aucune trace.)

C'est également le cas pour les COMMERCES : ils ne sont plus obligés de tenir des registres de ventes, ce qui était la loi depuis 1979 au Canada, et ce qui est toujours la loi aux États-Unis.

- ▶ Témoignage pertinents devant le parlement :

http://polysesouvient.ca/Documents/MINU_12_06_20_Temoignages_RegistresDeVente.pdf

- ▶ Mémoire de PolySeSouvient sur le règlement abolissant les registres de ventes :

http://polysesouvient.ca/Documents/MEMO_12_06_21_Polysesouvient_Reglements_BILINGUE.pdf